

Programme de la formation : Cumul des fonctions en SS4

Formation préalable

Formation destinée aux travailleurs pouvant être exposés à l'amiante lors d'intervention sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante

Activité relevant de l'article R 4412-144 du Code du Travail

Formation conforme à l'arrêté du 23 Février 2012

DUREE : 5 jours (35 heures)

Public

Est défini comme travailleur cumulant des fonctions un salarié assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.

Activité

Dans le cadre de son activité professionnelle, le travailleur cumulant les fonctions est amené à organiser et piloter les interventions relevant de la sous-section 4 **et/ou** piloter les interventions relevant de la sous-section 4 **et/ou** réaliser les interventions relevant de la sous-section 4.

Dans le cadre de son activité professionnelle, l'opérateur de chantier sera engagé dans des activités de préventions en lien avec les opérations exposant à l'amiante sous la responsabilité de l'encadrement de technique dans :

- La préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- La prise en compte de sa responsabilité de chef d'entreprise au regard des risques professionnels ;
- La mobilisation et management des acteurs internes et externes ;
- L'analyse du risque pour l'intervention sur Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA);
- La définition des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli de l'intervention et au traitement des déchets ;
- La définition des moyens humains et financiers ;
- Le choix et la validation des améliorations ;
- L'évaluation des impacts des mesures d'amélioration mises en œuvre.

Et/ou

- La prise en compte de sa responsabilité d'encadrant de chantier au regard des risques professionnels;
- La préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- La mobilisation et management des opérateurs de chantier ;
- La maîtrise de l'organisation d'une intervention de sa préparation à son repli et au traitement des déchets ;
- L'évaluation des impacts des mesures d'amélioration mises en œuvre ;

Et/ou

- La mise en œuvre de l'organisation d'une intervention de sa préparation à son repli et au traitement des déchets ;
- La mise en œuvre de l'organisation et réalisation des travaux, conformément au mode opératoire ;
- La préservation de sa santé et de la sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées, tout en préservant l'environnement ;
- L'alerte de sa hiérarchie lors de toute situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

Objectifs

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Contenu

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs, formation à la sécurité du personnel au poste de travail ;
- Connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que les limites de ces repérages ;
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – mission et méthodologie »). Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;
- Connaître les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés ;
- Connaître les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires. Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères ;
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les produits ou procédés de substitution à l'amiante ;
- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes ;
- Connaître les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs.

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

- Être capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, notamment par la connaissance des expositions, et, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des notices de postes, de choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations.
- Sont notamment visés les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement, le suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements. Être capable de faire appliquer ces méthodes et procédures ;
- Être capable d'effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques ;
- Être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer ;
- Être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer ;
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes ayant une influence sur le métabolisme (chaleur, humidité, pénibilité du travail...);
- Être capable de définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets et de les faire appliquer ;
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication, être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer ;
- Être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante.

Et/ou

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent ;
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante ;
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées.

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

- Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.
Sont notamment visées :
 - les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;
 - les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
 - la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier ;
 - les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ;
- Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures ;
- Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ;
- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement ;
- Être capable de choisir des EPI adaptés ;
- Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers ;
- Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;

Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer.

Et/ou

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.
Sont notamment visées :
 - les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
 - les procédures d'entrée et de sortie de zone ;
- Connaître le rôle des équipements de protection collective être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;
- Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;
- Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

Programme

| COMPRENDRE ET APPLIQUER LES EXIGENCES DE LA REGLEMENTATION | |
|--|---|
| Comprendre les exigences de la réglementation « travail » et ses évolutions | <ul style="list-style-type: none"> • Raisons et enjeux de l'interdiction de l'amiante • Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, coactivité,...) • Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs • Formation obligatoire à la sécurité du personnel au poste de travail, les formations spécifiques amiante. • Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent... • Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail • Prérogatives de l'inspection du travail • Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas de manquement à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs |
| Comprendre les exigences de la réglementation «santé publique» et ses évolutions | <ul style="list-style-type: none"> • Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, ainsi que la limite de ces repérages • Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes • Obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante |
| Comprendre les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions | <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés |
| Exploiter les documents exigibles lors de toute intervention | <ul style="list-style-type: none"> • Documents exigibles sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie ») • Documents exigibles lors de toute intervention sur des navires. • Analyse critique et exploitation de l'ensemble des documents pour évaluer les risques |
| CONCEVOIR ET ORGANISER LA DEMARCHE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE | |
| S'approprier la démarche de prévention des risques | <ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques de prévention et Valeurs essentielles |

| | |
|---|---|
| <p>Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque intervention</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du risque amiante : <ul style="list-style-type: none"> ➤ caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes ➤ effet synergique du tabagisme ➤ produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ➤ régions comportant des terrains amiantifères ➤ produits ou procédés de substitution à l'amiante • Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante • Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques • Définition et formalisation des processus • Connaissance selon les spécificités de l'activité exercée et les niveaux d'empoussièrément attendus • Évaluation des niveaux d'empoussièrément et les valeurs d'exposition • Évaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues |
| <p>Consulter et mobiliser tous les acteurs</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôles et missions • Enjeux et différents niveaux de décision : encadrement, DP ou CHSCT, médecin du travail |
| <p>Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> ➤ méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers ➤ méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination) ➤ méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrément |
| <p>Appliquer les principes de la ventilation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Confinements statiques et dynamiques • Moyens techniques et matériels pour appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source |
| <p>Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un mode opératoire en tenant compte de la co-activité s'intégrant selon les cas au plan de prévention ou au PPSPS • Différentes procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement • Suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements, des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements : <ul style="list-style-type: none"> ➤ choix, l'utilisation, la maintenance, l'entretien des équipements de protection collective (confinement, tunnel, aspirateurs...) ➤ choix, l'utilisation, la maintenance et l'entretien des EPI adaptés |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements (MPC, EPI) • Limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en tenant compte des critères externes (chaleur, humidité, pénibilité du travail ...) • Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets • Définition du mode opératoire s'intégrant selon les cas au plan de prévention ou au PPSPS • Établissement des différentes notices de postes |
| Organiser la gestion des situations d'urgence | <ul style="list-style-type: none"> • Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques : accidents, intoxications • Organisation et la définition des conduites à tenir dans ces situations |
| Mettre en oeuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques | <ul style="list-style-type: none"> • Accord ou refus de réalisation d'une intervention sur la base des résultats de l'analyse de la demande • Définition des moyens Organisationnels, Techniques et Humains (MPC, EPI...) nécessaires à l'intervention • Organisation des formations obligatoires et des recyclages des salariés avant l'intervention, attestations de compétences valides • Mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...) • Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante |
| Communiquer sur la démarche prévention du risque amiante mise en oeuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission du mode opératoire à l'inspecteur du travail, aux Carsat, CRAM et CGSS et, le cas échéant, à l'OPPBTB. • Application des procédures opératoires : <ul style="list-style-type: none"> ➤ transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires • Vérification de l'application : <ul style="list-style-type: none"> ➤ des consignes, des procédures et des modes opératoires établis ➤ des conduites à tenir en cas de situations d'urgence |
| METTRE EN OEUVRE LES MESURES DE PREVENTION RETENUES | |
| Organiser la prévention sur le chantier | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des conclusions de l'évaluation des risques • Choix des méthodes de travail • Application du mode opératoire défini • Définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement • Notions de ventilation et aspiration • Mise en oeuvre du mode opératoire • Les opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération des fibres d'amiante et les niveaux et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits |
| Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier | <ul style="list-style-type: none"> • Procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite • Restitution des zones de travail et les procédures de contrôle en cours d'intervention |

| | |
|--------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement • Sont notamment visés : <ul style="list-style-type: none"> ➤ méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle ➤ procédures de décontamination du personnel et des équipements ➤ mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique ➤ mise en œuvre des moyens techniques et matériels pour maîtriser les principes de ventilation et captage des poussières à la source ➤ procédures d'entrée et de sortie de zone confinée • Mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail • Utilisation des EPI adaptés • Limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées • Mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions |
| Gérer les situations d'urgence | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques : accidents, intoxications • Préparation et information sur la mise en œuvre des conduites à tenir dans ces situations telles que prévues par la hiérarchie • Adaptation des procédures d'urgence aux situations réelles de l'intervention puis en référer à la hiérarchie |

Prérequis

- Savoir lire et écrire le français ;
- Présenter un avis d'aptitude médicale au poste de travail.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques, diaporamas ;
- Études de cas pratiques ;
- Mise en situation sur plate-forme pédagogique disposant de l'ensemble des moyens matériels conformément à l'arrêté du 23 février 2012 ;
- Formateur titulaire d'une attestation de compétence « prévention du risque amiante » délivrée par l'INRS ou disposant de compétence dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Moyens de suivi de la formation

- Signatures des feuilles d'émargements collectives et individuelles contresignées par le formateur.

Évaluation des acquis de formation

Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques ;
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante ;
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante ;
- Les moyens de protection, les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques ;
- Le mode opératoire et ses destinataires.

Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention ;
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination) ;
- Gérer l'élimination des déchets amiantés ;
- Réagir en cas d'incident/d'accident ;
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.